

Métropole Nice Côte d'Azur
Commune d'Utelle

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE D'UTELLE

Par arrêté métropolitain en date du 3 juin 2013, monsieur le président de la Métropole Nice Côte d'Azur a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de zonage d'assainissement de la commune d'Utelle pour une durée de 35 jours, du jeudi 27 juin 2013 au mercredi 31 juillet inclus.

A cet effet, monsieur Daniel ROULETTE, cadre supérieur à la retraite, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur titulaire par madame la Présidente du tribunal administratif de Nice et monsieur Henri CAMMAS, Ingénieur électronicien à la retraite, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur suppléant.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire-enquêteur seront mis à la disposition du public jusqu'à la date de clôture de l'enquête :

- **en mairie d'Utelle** : Hameau Saint Jean La Rivière 06450 Utelle.

Les lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30, le mercredi de 9h à 12h.

- **à la Métropole Nice Côte d'Azur**, 133, boulevard René Cassin à Nice - quartier de l'Arénas - immeuble Le PLAZA, direction de l'assainissement de l'hydraulique et du pluvial, du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 et le vendredi de 9h00 à 12h00 et 13h30 à 15h45,

Chacun pourra prendre connaissance du projet de zonage d'assainissement et consigner ses observations sur les registres d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire-enquêteur à l'adresse suivante, siège de l'enquête publique :

Monsieur le commissaire-enquêteur

Projet de Zonage d'assainissement

Mairie d'Utelle

Hameau Saint Jean La Rivière 06450 Utelle

Monsieur le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations :

- à la mairie d'Utelle, Hameau Saint Jean La Rivière 06450 Utelle :

- jeudi 27 juin 2013 de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30
- lundi 8 juillet 2013 de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30
- vendredi 19 juillet 2013 de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30
- mercredi 31 juillet 2013 de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30

Des informations relatives à l'enquête pourront être consultées sur le site Internet de la Métropole Nice Côte d'Azur, à l'adresse suivante: <http://www.nicecotedazur.org>,

A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 1^{er} de l'arrêté, les registres d'enquête seront transmis sans délai à monsieur le commissaire-enquêteur et clos par lui.

Dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire-enquêteur transmettra au Président de la Métropole Nice Côte d'Azur l'exemplaire du dossier de l'enquête déposé en mairie accompagné des registres et pièces annexées, avec le rapport et les conclusions motivées. Il transmettra simultanément copie du rapport et des conclusions motivées à madame la Présidente du Tribunal administratif.

A l'issue de l'enquête publique, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur à la mairie d'Utelle et à la Métropole Nice Côte d'Azur, (direction de l'assainissement de l'hydraulique et du pluvial) – 133, boulevard René Cassin - quartier de l'Arénas – immeuble LE PLAZA – 3^{ème} étage, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Au terme de l'enquête, la décision pouvant être adoptée est l'approbation du zonage d'assainissement d'Utelle. Les autorités compétentes pour prendre la décision d'approbation sont la Métropole Nice Côte d'Azur, par délibération du conseil métropolitain, puis monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes par arrêté préfectoral.

L'autorité auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est la Métropole Nice Côte d'Azur – Direction de l'assainissement de l'hydraulique et du pluvial (téléphone : 04-89-98-18-00 ou 04-89-98-18-85).